

COMPTE-RENDU SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUE
DU MARDI 20 AOUT 2019

CRCM200819

--°°0°°--

En préambule M. Renard fait une mise au point sur une polémique qui a grandi depuis quelques jours concernant un échange de marais déjà évoqué lors de la réunion du conseil le 21 mai dernier et le renouvellement du bail à la société de chasse de Rue qui prend fin le 31/08/19. Il n'est pas satisfait du comportement de deux adjoints qui suite à la réunion de groupe du 17 août et à la visite des marais en question, ont fait « le tour des popotes » pour ne pas accepter l'échange proposé ce soir. La parole sera donnée au cours de cette séance au président de la société de chasse et au propriétaire du marais concerné. M. Renard indique qu'un nouveau projet de délibération concernant le bail est proposé, passant de 3 à 6 ans et de 3 500 € à 3 000 € pour le montant des travaux effectués par la société de chasse.

1 – PV SEANCE DU 20/08/2019

Mme Regnier revient sur la dénomination de la salle polyvalente rue du Four car elle estime que la situation doit être clarifiée. Le PV indiquait que l'attribution d'un nom serait faite lors de la prochaine séance du conseil. Elle s'étonne ne pas le voir à l'ordre du jour. M. Renard explique qu'il y avait des urgences, notamment le renouvellement du bail de chasse et promet que ce point sera vu en septembre et demande à chaque groupe de faire deux propositions que seront soumises au vote du conseil.

PV adopté à l'unanimité.

2 – FINANCES

Subvention association Espoir du désert

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est saisi d'une demande de subvention par l'association « Espoir du désert » dont le siège se situe à RUE, 15 chemin des Colverts. Cette association a pour but d'aider de jeunes marocains démunis en leur offrant des fournitures scolaires et du matériel sportif en participant au raid « 4L TROPHY 2020 ». Il s'agit d'une aventure humanitaire vécue par deux étudiants dont un ruennais, qui génère bien sûr des coûts.

Le Conseil accorde une subvention de 300 € à l'association « Espoir du Désert » = **20 POUR**

Subvention association Patrimoine & Culture

Monsieur le maire informe l'assemblée de la création d'une association dénommée « RUE – Patrimoine et Culture » dont l'objet est la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et foncier de la ville par des actions d'animation (concerts, expositions, films, conférences...).

L'association a déjà organisé un premier concert le 19 juillet dernier à la chapelle de l'Hospice.

Le Conseil accorde une subvention de 1 000 € à l'association « RUE – Patrimoine & Culture » = **22 POUR**

MAPA - Marché à procédure adapté (décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics – commande public) – Travaux sur la grange située rue du Bastion

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal le projet, présenté lors d'une séance précédente, de réhabiliter la grange située rue du Bastion en atelier et lieu de stockage.

Compte tenu de l'estimation des travaux il est obligatoire de lancer un marché à procédure adapté conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ce marché fera l'objet d'une publication sur le courrier picard et sera sur la plateforme marchespublics596280.fr.

Pour ce marché les critères de choix seront basés sur les références à raison de 20 points, les capacités à raison de 20 points et le prix à raisons de 60 points, avec négociation possible.

Le Conseil municipal autorise le maire à retenir, après négociation éventuelle, les entreprises choisies par la C.O.P. et à signer les propositions retenues pour la commande = **22 POUR**

MAPA - Marché à procédure adaptée (décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics – commande public) – Travaux inhérents aux dégâts causés par la tempête de grêle du 6 juillet 2017

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à la tempête de grêle du 6 juillet 2017 deux nouveaux marchés à procédure adaptée vont être lancés :

- le premier concerne l'église avec la réfection de la peinture de l'intérieur, les maçonneries en taille de pierre et vitraux pour la façade Nord,
- le second concerne la toiture de la salle de tennis de table.

Compte tenu de l'estimation des travaux il est obligatoire de lancer des marchés à procédure adaptée conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ces marchés feront l'objet d'une publication sur le courrier picard et seront sur la plateforme marchespublics596280.fr.

Pour ces marchés les critères de choix sont basés sur les références à raison de 20 points, les capacités à raison de 20 points et le prix à raisons de 60 points, avec négociation possible.

Le Conseil municipal autorise le maire à retenir, après négociation éventuelle, les entreprises choisies par la C.O.P. et à signer les propositions retenues pour les deux commandes = **22 POUR**

Echange de marais

Monsieur le maire informe l'assemblée avoir été saisi par Monsieur DEBACKER, représentant la SCI des Masures, pour une proposition d'échange entre le marais de Herre (parcelle AE54 d'une contenance de 19 ha 19 a 96 ca, classé en zone A au PLU, avec un bail agricole renouvelé en février 2018 et comprenant une hutte de chasse) propriété de la commune de RUE et le marais de le Quesnel (parcelles AA63, AA64, AA110, BW25, BW26 d'une contenance de 10 ha 35 a 63 ca, classées en zone A au PLU, comprenant une hutte de chasse) propriété de la SCI des Masures, plus une soulte de 225 000 €.

Monsieur le maire explique que la proposition présente un avantage cynégétique pour la société de chasse et permettrait de constituer une seule unité avec la parcelle cadastrée BW38 mitoyenne à la propriété de la SCI des Masures.

Les précédents propriétaires des terrains de la SCI des Masures avaient consenti une promesse de contrat de fortage à la société Oscar Savreux sur la parcelle AA63 (2 ha 14a 64 ca). La SCI des Masures conservera le tréfonds objet de la convention de fortage jusqu'à achèvement de la période d'extraction, puis reversera pour l'euro symbolique le tréfonds à la commune.

La parole est donnée au président de chasse : pas d'avis tranché sur le sujet car lors de l'assemblée générale des chasseurs, les discussions se sont tournées plus sur le renouvellement du bail qui était proposé à 3 ans au lieu de 12 ans précédemment.

La parole est donnée au propriétaire du marais concerné par cette proposition d'échange.

Plusieurs élus déplorent avoir été informé tardivement de ce projet et souhaiteraient avoir un avis plus net des chasseurs pour éclairer leur décision.

Une demande à surseoir pour cette délibération est demandée par M. Dupuis.

Le maire refuse et demande de voter = **10 POUR 10 CONTRE**

Le maire propose de représenter ce projet d'échange lors d'une prochaine réunion du conseil fixée au 3 septembre prochain. Il demande au président de chasse d'interroger les chasseurs d'ici là pour obtenir un avis favorable ou défavorable pour guider la décision des élus.

Renouvellement bail de chasse

Ce point étant lié à l'échange proposé, il sera également proposé lors de la prochaine réunion du conseil du 3 septembre prochain.

Créances éteintes

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif en date du 23 mai 2019 le Conseil Municipal décide de statuer sur l'effacement des dettes des débiteurs, donc créances éteintes, des titres de recettes du service de l'assainissement exercice 2016 : pour 123,20 € = **20 POUR**

3 - COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES / DROIT D'INITIATIVE

Trésorerie au 20/08/2019 : 3 825 320.21 €



SEANCE LEVEE A 22 H 10